

Décret

Générale

modern

Décret n° 2007-0045/PR/MERN portant remplacement d'un membre du Conseil d'Administration de l'E.D.D.

n° 2007-0045/PR/MERN

Ministère

Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

Date de publication

28 février 2007

Numéro JO

n° 4 du 28/02/2007

Date du numéro

28 février 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux Sociétés Commerciales et le Décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Société d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°77-079/PR/PRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des statuts d'Electricité de Djibouti

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère administratif et réglémentant la période transitoire des Entreprises Publiques

VULe Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2003-0059/PR/MERN du 19 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles et du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Mme. Hana Farah Assoweh, est nommée membre du Conseil d'Administration d'Électricité de Djibouti, en remplacement de Mr. Said Kaireh Chirdon.

Article 2

Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoins sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH